



Club Mémoire & Avenir

Le Club Mémoire & Avenir de l'AAFU s'attache à recueillir et transmettre les témoignages d'anciens fonctionnaires et à les confronter à la vision de leurs successeurs, ainsi qu'aux enjeux actuels de la coopération internationale. Fidèles à leur mémoire commune et désireux de la sauvegarder, les membres de ce groupe de réflexion trouvent dans un cadre informel l'occasion de dialoguer librement avec leurs collègues actifs afin de retrouver dans les traces et les expériences du passé ce qui peut aider à mieux préparer l'avenir.



Les Commissions nationales

Un atout maître pour l'UNESCO ?

Avec 199 Commissions nationales, dont 192 dans les Etats membres et 7 dans les Etats membres associés, l'UNESCO dispose d'un réseau mondial d'organismes nationaux de coopération unique dans le système des Nations Unies. Qu'elles soient gouvernementales, semi gouvernementales ou autonomes, qu'elles reposent sur un Secrétaire général seul ou comptent jusqu'à 90 employés à plein temps, elles forment un précieux maillage conférant au « réseau UNESCO » son extension globale. Parmi les membres de la « famille UNESCO », elles jouent à l'échelon national un rôle singulier, à la fois de liaison auprès de leur gouvernement et de mobilisation pour la société civile, le secteur privé et d'autres partenaires pour toutes les questions qui intéressent l'Organisation.

Jeudi 18 avril 2019

13 h – 14 h

Salle IX



Si l'Acte constitutif a tout d'abord attribué aux commissions nationales un rôle consultatif et d'organe de liaison, y compris auprès de leur délégation nationale à la Conférence générale et du représentant de leur pays et de ses suppléants au Conseil exécutif, leur champ d'action s'est au fil du temps considérablement étendu, leur conférant des responsabilités dans l'élaboration et l'évaluation du programme, l'exécution des activités, l'information du public et la création de partenariats au niveau national. Depuis 1991, elles sont devenues l'un des acteurs principaux du processus de décentralisation. Avec l'introduction de la réforme des Nations Unies sur le terrain, des commissions nationales (du Belize, de Sainte-Lucie et des Îles Vierges britanniques) ont été sollicitées pour participer au processus des plans cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). D'autres ont contribué aux programmes de l'UNESCO en mobilisant de vastes réseaux d'experts, voire en procédant à des collectes de fonds (la Commission nationale de la République de Corée a recueilli des fonds pour l'action de l'UNESCO en Haïti). Par-delà la diversité de leurs structures et de leurs capacités, elles sont désormais appelées à jouer un rôle de facilitateur du dialogue national et régional sur l'Agenda 2030 et d'avocat auprès des parties prenantes au plan national pour les Objectifs de développement durable qui se rapportent aux domaines de compétence de l'UNESCO.



Malheureusement, ces attentes ambitieuses se heurtent à de nombreux écueils. Le budget du programme ordinaire alloué à l'accompagnement des Commissions nationales a diminué des deux tiers entre 2012-2017, réduisant d'autant la capacité du Secrétariat à accompagner et encourager le réseau dans la mise en place d'initiatives innovantes. Les restructurations internes et la suppression des formations et des réunions régionales de consultation ont également contribué à distendre les liens, si bien que les ressources du réseau UNESCO de commissions nationales ne sont plus pleinement exploitées.

Faire véritablement fonctionner le réseau de commissions nationales est donc un défi majeur pour l'UNESCO, qui exige de renforcer et réorganiser les modalités d'interaction et renforcer les processus de travail entre le Secrétariat et les commissions nationales, de clarifier les rôles respectifs notamment dans la représentation des intérêts de l'Organisation, de mieux aligner les actions menées par les Commissions nationales avec les priorités approuvées dans le cadre du programme et budget biennal, et d'élaborer une stratégie ciblée de coopération avec les partenaires de la société civile, du secteur privé et d'autres entités du système des Nations Unies. De leur côté, les États membres devraient fournir à leurs commissions nationales les moyens indispensables pour assurer leur fonctionnement et leur rayonnement à l'échelon national.



Paola Leoncini Bartoli

a commencé sa carrière en 1989 au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), où elle a travaillé sur les politiques migratoires, notamment en Afrique et en Europe orientale. En 1992, elle a rejoint le cabinet du Directeur général de l'UNESCO où elle a contribué à l'élaboration d'un cadre de travail sur les droits culturels et au lancement de la première Décennie internationale des populations autochtones sous le leadership de l'Organisation. En 1995, elle a participé à l'élaboration du Premier Rapport mondial sur la culture, collaborant notamment à la mise en œuvre des recommandations de la Commission indépendante culture et développement et à l'organisation de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement qui s'est tenue en 1998 à Stockholm (Suède). En 2000, elle a rejoint le Bureau exécutif du Secteur de la culture et y a été promue Chef de section en 2005. En 2010 elle est appelée au Cabinet de la Directrice générale en tant que Conseiller principal pour la culture, ainsi que la coopération avec les Etats arabes et la Commission européenne, avant de prendre en 2014 la direction du Cabinet en charge de la supervision administrative, de l'orientation stratégique et programmatique et des questions relatives à la réforme de l'ONU. Depuis juillet 2018, en qualité de Directrice pour les politiques et le développement culturels, elle coordonne la contribution du secteur Culture et des conventions culturelles de l'UNESCO dans la mise en œuvre du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.





Barbara Barry de Longchamp

Diplômée en économie et relations internationales de la University of Western Australia et diplômée en musicologie, a débuté sa carrière en tant que journaliste à la télévision en Australie avant de rejoindre la Mission commerciale australienne à New York en tant que responsable des relations publiques et commerciales. Nommée responsable des relations culturelles et de l'information à l'Ambassade d'Australie à Paris en 1970, elle rejoint la Déléation permanente de l'Australie auprès de l'UNESCO en 1972, avant d'y être nommée Déléguée permanente adjointe. En 1981, elle entre au Secrétariat de l'UNESCO en tant que Chargée de liaison principale à la Division Asie et Océanie du Secteur des relations extérieures et de la coopération pour le développement (CPX) où elle supervise l'adhésion à l'Organisation de plusieurs petits États insulaires du Pacifique, ainsi que la création du Bureau de l'UNESCO pour les États du Pacifique à Apia (Samoa occidentales). Transférée à la Division des commissions nationales, ONG, fondations et clubs UNESCO en 1986, elle est ensuite nommée Directrice de la Division des commissions nationales et des clubs, centres et associations UNESCO. En 1996, elle prend la direction de l'Unité Partenariats pour le vingt et unième siècle (PTC) pour encourager les partenariats en faveur des activités de l'UNESCO, notamment dans le monde des affaires. Elle continue de travailler avec la société civile et le monde des affaires pour la promotion de l'éducation physique et du sport pour tous, ainsi que sur les questions environnementales.



Jean-Pierre Boyer

ancien élève de l'école normale supérieure et agrégé de l'université, a enseigné dans différents établissements d'enseignement supérieur, en Espagne et au Maroc. Il s'est également vu confier, dans le cadre du ministère français de l'éducation nationale, des missions d'inspection et d'élaboration de documents d'orientation stratégique des politiques éducatives au niveau académique. Mais l'essentiel de sa vie professionnelle a été consacré à l'UNESCO, soit dans le cadre de la commission nationale, soit au Secrétariat de l'Organisation. Ainsi, de 1987 à 1993, il a exercé les fonctions de conseiller pour la culture auprès de la Commission française pour l'UNESCO. Il a été spécialiste du programme, de 1993 à 1997, au secteur de l'éducation de l'UNESCO, et a contribué de manière significative à l'élaboration du rapport intitulé L'éducation, un trésor est caché dedans de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle présidée par Jacques Delors. De 1997 à 2010, il a été le Secrétaire général de la Commission française pour l'UNESCO et s'est efforcé dans ce cadre de développer de nombreux projets de coopération internationale avec l'Organisation, mais aussi avec d'autres commissions nationales, des partenaires privés et différentes organisations internationales.